ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE



SEANCE DU 04 Octobre 2022

<u>OBJET DE LA</u> DELIBERATION

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION
PARCELLE AI 87
AVEC LA SA D'HLM
MAISONS ET CITES

Publié et affiché Article L2121.25 Du Code Général Des Collectivités Territoriales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 04 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Quatre Octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 Septembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents: M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent) Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Proc de M. THERY Éric) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIN Peggy. M. CANIPET Jérôme. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme ANDRE Laetitia). DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard) LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : MM. THUILLIEZ Laurent. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mme CASSEZ Laetitia. M. MARTIN Bernard. Mme ANDRE Laetitia.

Absente excusée sans pouvoir : Mme CABOCHE Cécile

Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que La Commune a acquis la parcelle AI 823, par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2021 et les parcelles AI 831, 829, 827 et 825, par délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2022 afin de répondre aux contraintes techniques liées à l'implantation d'un équipement sportif dans le prolongement de la salle Briquet.

En vue de prévoir un accès à la future construction depuis la voie privée « cité Bruno » cadastrée AI 196 et lesdits terrains, la SA d'HLM « Maisons et Cités » met à disposition la parcelle cadastrée AI 87 à titre gratuit et à usage de passage selon les conditions stipulées dans la convention jointe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

REÇU EN PREFECTURE le 07/10/2022

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la SA d'HLM « Maisons et Cités » pour la parcelle cadastrée AI 87 à titre gratuit et à usage de passage selon les conditions stipulées dans la convention jointe.
- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre Le Maire,

Tony FRANCONVILLE